

DOSSIER DE PRESSE

Alstom, partenaire de vos pires projets

Assemblée générale du 3 juillet 2002

Sommaire

- 1 - Alstom en bref
- 2 - Alstom et Coface : la primauté des arguments économiques sur les exigences sociales et environnementales
- 3 - Alstom, équipementier du réchauffement climatique
- 4 - Alstom et les grands barrages : le cas de Yusufeli (Turquie)
- 5 - Alstom et les énergies renouvelables
- 6 - Recommandations

DOSSIER DE PRESSE : ALSTOM, PARTENAIRE DE VOS PIRES PROJETS

« Plus que jamais, il est dans notre intérêt de satisfaire les exigences environnementales de développement durable. »¹ Un des paradoxes de notre époque est qu'une déclaration en apparence si peu équivoque, faite par un géant mondial de l'énergie, va sans doute se révéler digne de figurer parmi les plus grands actes de « maquillage vert » du siècle.

Dans son Rapport annuel 2001, le colosse européen de l'énergie, Alstom, déclare que ses priorités environnementales démontrent sa « *volonté de [se] comporter comme une grande entreprise socialement responsable, soucieuse de respecter le patrimoine naturel que nous transmettrons à la prochaine génération.* » Ainsi, comme le déclare Alstom, « *le contrôle de l'effet de serre est l'un des grands défis du 21^{ème} siècle.* »

Si seulement ces mots étaient plus qu'une simple parure ... Si seulement les investissements entrepris par Alstom faisaient réellement avancer la cause du patrimoine naturel mondial ... Si seulement Alstom pensait vraiment ce qu'elle affirme.

Hélas, notre monde semble être un monde dominé par de grandes entreprises sans cœur, un monde dans lequel les mots ne signifient pas forcément ce qu'ils ont l'air de dire. Un monde dans lequel *protection de la nature* signifie « distribuer des produits sensés *réduire les émissions* », alors qu'ils continuent de dégrader l'environnement à grande échelle.

C'est absurde !

¹ Consulter le site web d'Alstom à l'adresse suivante :

<http://www.power.alstom.com/servlet/ContentServer?pagename=OpenMarket/Xcelerate/View&c=Page&cid=978598130464>

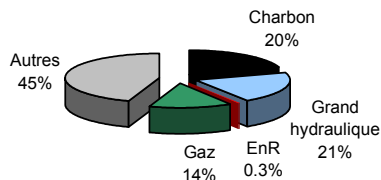
1 - Alstom en bref

<p><u>Capital</u> : 1 292 324 754 €</p> <p><u>Chiffre d'affaire 2001-2002</u> : 23 453 M€</p> <p><u>Résultat net 2001-2002</u> : - 139 M€</p> <p><u>Nombre d'employés</u> 118 995 en 2002 (143 014 en 2001).</p> <p><u>Secteurs d'activité</u> Construction navale, infrastructures de transport, matériel roulant ferroviaire, matériel pour la production électrique.</p> <p><u>Politique sociale</u> : licenciements massifs en 2000. 10 000 personnes soit le cinquième des effectifs à l'époque.</p>

En matière d'énergie : Avec 650 000 MW installés, soit 20 % de la capacité mondiale, Alstom est un des plus importants fournisseurs mondiaux d'équipements pour les unités de production d'électricité : turbines, chaudières etc...

L'activité « Power » représente 55 % du chiffre d'affaire, et emploie 41 % des salariés du groupe. En 2001, le chiffre d'affaire du secteur power se répartissait en 20 % pour le gaz, environ 15 % pour le charbon, 6 % pour l'hydroélectricité et moins de 3 % pour l'éolien. Alstom est impliqué, à des degrés divers, dans une grande partie des projets énergétiques les plus scandaleux de ces dernières années : Barrage des Trois Gorges en Chine, Barrage de Yusufeli en Turquie ou de Ralco sur le territoire des indiens Mapuche du Chili, multiples centrales au charbon en Asie ou encore centrales nucléaires en Chine et à Taïwan.

Répartition de la capacité installée par type d'énergie



Source : d'après rapports annuels et site www.power.alstom.com

2 – Alstom et Coface : la primauté des arguments économiques sur les exigences sociales et environnementales

En 2001, **ALSTOM** est de très loin le premier bénéficiaire du mécanisme de garantie publique des exportations françaises : hors secteur aéronautique (qui bénéficie d'un régime spécifique), 70 % du volume total des garanties octroyées par la COFACE en 2001 l'ont été pour ALSTOM. En incluant le secteur aéronautique, ALSTOM représente 52 % des contrats cofacés², soit 2,7 milliards d'Euros sur un total de 3,8 milliards d'Euros (5,2 milliards d'Euros, aéronautique comprise).

La Compagnie Française pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COFACE) est l'agence française de garantie des exportations. Au nom de l'Etat, elle accorde des garanties à des projets d'exportation menés par des entreprises nationales, afin de promouvoir la croissance française par le développement de ses exportations.

La COFACE intervient principalement dans le domaine des grandes infrastructures dans les pays du Sud, en particulier dans le secteur de l'énergie (production et transport). Du fait de ses secteurs d'activités, ALSTOM est donc un client privilégié de la COFACE .

Dans le secteur de l'énergie, 75 % des sommes garanties par la COFACE pour les projets d'ALSTOM l'ont été en faveur d'énergies non soutenables (centrale au pet coke à Tamuin au Mexique, centrale nucléaire de Lungmen à Taïwan, grand barrage hydroélectrique de Michoacan au Mexique), soit 360 millions d'Euros sur 480 au total. En capacité de production énergétique, moins de 5 % des sommes garanties par la COFACE pour les projets d'ALSTOM concernent les énergies renouvelables (100 MW sur 2300 MW au total).

Ainsi, de la même manière qu'ALSTOM est impliquée dans les barrages hydroélectriques très controversés des Trois Gorges (Chine), de Yusufeli (Turquie), de Nam Theun (Laos), de Bakun (Malaisie), la COFACE l'est aussi. La COFACE garantit également des centrales au charbon développées par ALSTOM.

Au Royaume-Uni également :

L'ECGD (Export Credit and Guarantee Department) a fourni depuis 1997 à Alstom des assurances et garanties pour près de 1,4 milliards d'Euros. Ce soutien ainsi que celui de la Coface a permis à Alstom de s'impliquer dans des projets tels que la centrale géante au charbon de Sual à Panganian (Philippines), source d'inombrables problèmes sociaux et fléau pour l'environnement.

² Pour les contrats supérieurs à 20 millions d'Euros, seuls à être rendus publics par la COFACE aujourd'hui encore.

DOSSIER DE PRESSE : ALSTOM, PARTENAIRE DE VOS PIRES PROJETS

Les Amis de la Terre et Greenpeace demandent à la COFACE et à ALSTOM de respecter leurs engagements en matière de développement durable. La COFACE précise à ce sujet³ : « la prise en compte des impacts environnementaux d'un projet lors de son instruction par la COFACE [...] suit la politique du gouvernement français en matière de promotion du développement durable ».

De même, ALSTOM indique sa « *volonté de se comporter en entreprise socialement responsable, soucieuse du respect du patrimoine naturel qui sera légué aux générations futures* »⁴.

Comme ALSTOM s'y engage par une « *politique globale et sociale* »⁵, le **développement durable** implique qu'ALSTOM prenne en compte les dimensions sociales et environnementales de ses projets, et non pas exclusivement leurs dimensions économiques et financières. C'est la meilleure manière de minimiser les risques d'un projet et d'augmenter ses chances de réussite. Pour ce faire, une procédure participative transparente avec tous les acteurs concernés est indispensable dès la phase d'élaboration : entreprises et gouvernements, mais également population locale, société civile, minorités ethniques ou peuples indigènes le cas échéant, doivent pouvoir exprimer leur avis sur les projets afin qu'ils bénéficient à tous. Les études d'impact environnemental et social des projets, ainsi que les rapports de réinstallation des populations déplacées, doivent impérativement être rendus publics et être débattus avant le démarrage des constructions. Des indemnisations équitables doivent être octroyées pour les populations affectées par les projets.

En France, ces exigences fondamentales sont requises depuis 1976 par la loi, qui exige une étude d'impact pour tous les ouvrages susceptibles de porter atteinte au milieu naturel⁶. A l'étranger, ALSTOM et la COFACE ne respectent toujours pas ces minima.

Malgré les intentions affichées, ALSTOM refuse de prendre correctement en compte les impacts environnementaux et sociaux de ses projets. La preuve en est fournie par Emmanuelle Chatelain, du service relations-investisseurs d'ALSTOM, qui explique la participation de l'entreprise au barrage des Trois Gorges (Chine) par des arguments strictement économiques : " Alstom est le spécialiste mondial des turbines hydroélectriques et ne pouvait pas ne pas répondre à cet appel d'offre, car il s'agit de la plus grosse commande au monde dans ce secteur. Le projet est certes controversé et attaqué par des ONG écologistes, mais, dit-elle, c'est le gouvernement chinois et non ALSTOM qui est initiateur du projet, et les équipements que nous fournissons ne sont pas nocifs pour l'environnement ».

³ www.coface.fr

⁴ *ALSTOM en bref 2001*, p.24.

⁵ *Ibid*, p.25. On lit également « le respect de l'environnement s'impose comme une priorité à toute compagnie dont l'activité est aussi étendue que la nôtre » (p.24).

⁶ Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (J.O. 13 juillet, Rect. J.O. 28 novembre).

DOSSIER DE PRESSE : ALSTOM, PARTENAIRE DE VOS PIRES PROJETS

L'argument est inacceptable pour un projet qui déplacera deux millions de personnes, en menacera cent millions en cas de rupture du barrage, détruira de manière irréversible un site loué depuis trois mille ans par les artistes et poètes chinois, noiera des centaines de milliers d'hectares de terres agricoles, et dans lequel la corruption a pris des dimensions colossales⁷.

3 – Alstom, équipementier du réchauffement climatique

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies, a étudié toutes les données disponibles sur le climat de notre planète.

Il est arrivé à la conclusion qu'une modification du climat est bien en cours, et qu'elle est due à la consommation de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz. Si, par notre consommation effrénée de combustibles fossiles, nous continuons de rejeter d'énormes quantités de CO₂, indique le GIEC, la planète est susceptible de se réchauffer plus dangereusement que nous ne le pensions auparavant.

Que font des entreprises comme Alstom face à de telles prévisions ? Elles ignorent les données scientifiques et prennent chaque année la résolution de construire toujours plus de centrales fossiles. En particulier des centrales au charbon, affublées aujourd'hui du doux qualificatif de « charbon propre ». Très bien. Construisons plus de centrales alimentées au charbon, le combustible fossile ayant la plus grande intensité de carbone, émettant 29 % de carbone de plus par unité d'énergie que le pétrole et 80 % de plus que le gaz. Et écoutons Alstom : « *Le soucis de l'environnement crée une demande pour les technologies 'charbon propre' qui nous permettent d'utiliser du charbon moins cher et de moins bonne qualité pour réduire les émissions.* » Voilà ce qu'Alstom répond face à la menace des changements climatiques : ils veulent promouvoir l'usage de mauvais charbon beaucoup plus intensif en carbone en le vendant comme « propre » aux gouvernements. L'hypocrisie est totale.

Le GIEC prévoit que, à moins que des mesures drastiques ne soient prises pour réduire notre consommation de combustibles fossiles à grande échelle, le monde connaîtra davantage de vagues de chaleur et d'inondations, les glaciers et les glaces polaires vont continuer de fondre, le niveau des mers pourrait monter jusqu'à six mètres au dessus du niveau actuel, de nombreuses espèces animales et végétales disparaîtront et les épidémies propagées par les insectes qui prospèrent sous des climats chauds vont devenir plus courantes.

⁷ Un milliards de dollars auraient été détournés. Un fonctionnaire a été condamné à mort pour corruption et le gouvernement chinois lui même, excédé de la tournure prise par les événements, a déclaré que ce projet était un « monument à la corruption ».

DOSSIER DE PRESSE : ALSTOM, PARTENAIRE DE VOS PIRES PROJETS

Apparemment, pour Alstom, la rentabilité immédiate contrebalance ces risques. Où se situe exactement l'intérêt économique de terres ravagées par des tempêtes plus fréquentes ? Où se situe l'intérêt économique d'une production agricole en déclin rapide à cause de sécheresses de plus en plus graves ? Alstom nous dirait sans doute que l'intérêt réside dans les bénéfices immédiats. Le charbon représente aujourd'hui approximativement 35 % des capacités installées par Alstom. L'Asie semble être le nouvel El Dorado des énergies sales avec 62 % des 31 453 MW de centrales au charbon installées et équipées par Alstom depuis 1987 que nous avons pu identifier. Alstom est par exemple impliqué dans la centrale au charbon de 300 MW Calaca II, centrale aux effluents contaminés au mercure et au cadmium et décrite par un sénateur philippin⁸ comme « *un désastre environnemental que je ne souhaite à personne* ».

Loin de « *respecter le patrimoine naturel que nous transmettrons à la prochaine génération,* » Alstom en arrive habituellement à la conclusion suivante concernant le carbone : « *Nous devons considérer les combustibles fossiles comme une ressource pour le futur.* »⁹ En effet, investir dans des projets qui contribuent au réchauffement de la planète est une activité lucrative. Il suffit de savoir que les ventes d'Alstom pour l'année 2002 ont à elles seules atteint un niveau dépassant les 23 milliards d'Euros¹⁰.

- Prenons l'exemple d'une centrale sale de 50 MW, fonctionnant au charbon et située dans la ville de Negros Occidental, aux Philippines. Elle a été construite
- malgré que le gouvernement des Philippines a annulé le permis environnemental accordé à Central Negros Power Corporation (CNPC), l'entreprise qui développait ce projet de centrale au charbon.
Le permis avait été accordé de façon irrégulière et a été annulé en mai. Le CPNC a déposé une ordonnance en octobre 2001...
- Bien que le Ministère du Commerce et de l'Industrie philippin ait gelé les documents d'enregistrement de l'investissement pour les mêmes raisons – en avril 2001...
- Bien que le Ministère de l'Énergie philippin refuse à ce jour d'accréditer le CNPC...
- Bien que même l'agence de crédit à l'export australienne EFIC (Export Finance and Insurance Corporation) a abandonné toute participation au projet en août 2001...

Bien que les ressources énergétiques renouvelables de Negros Occidental soient considérablement plus prometteuses pour la province que la centrale polluante au charbon de CNPC, la demande énergétique de base du Negros est d'un peu moins de 70 MW. La demande maximale d'énergie de la province s'élève à 113 MW. L'énergie que l'on estime pouvoir tirer des ressources éoliennes, sur un seul site de la région, est de plus de 180 MW, et sa capacité à produire de l'énergie à partir de la biomasse est de 70 MW. Cela ne tient pas compte de l'énergie supplémentaire à laquelle aura accès la province si les ressources énergétiques solaires et micro-hydrauliques sont développées et utilisées...

⁸ « Coal-fired power plants and the Menace of Mercury Emissions », Greenpeace Southeast Asia report, Août 2001.

⁹ www.alstom.fr (en français) ou www.alstom.com (en anglais)

¹⁰ Ibid.

DOSSIER DE PRESSE : ALSTOM, PARTENAIRE DE VOS PIRES PROJETS

Malgré tout cela et l'opposition sans cesse renouvelée des habitants de la province du Negros au projet de CNPC, Alstom continue de s'entêter à vouloir s'associer à ce projet et à y investir¹¹. Tout comme le charbon qu'il aime tant brûler, le « maquillage vert » d'Alstom part en fumée.

Pourquoi mettre en lumière un cas relativement localisé comme celui du Negros alors qu'Alstom est une énorme entreprise d'envergure mondiale ? Pour une bonne raison : Alstom fait plus que simplement s'entêter à défendre une centrale au charbon maintes fois rejetée, boiteuse sur le plan environnemental et entourée de scandales. Alstom empêche aussi, indéniablement et délibérément, la concrétisation des aspirations à une énergie propre et renouvelable des habitants de Negros Occidental. A l'échelle mondiale, Alstom fait exactement la même chose, en s'obstinant de façon navrante, en dépit de toute raison environnementale et économique, à vouloir continuer à développer les combustibles fossiles à l'avenir, alors qu'il existe des alternatives renouvelables.

4 – Alstom et les grands barrages : le cas de Yusufeli (Turquie)

CONTEXTE

Situation du projet

Yusufeli est une ville de 6500 habitants, située dans le Nord-Est de la Turquie, sur la rivière Çoruh. Un grand barrage hydroélectrique y est projeté (540 MW). Son coût prévisionnel varie entre 700 et 838 millions de dollars pour la construction, ce à quoi il faut ajouter le coût de relogement des populations déplacées (750 millions de dollars) et le coût de reconstruction du réseau routier (1,5 milliards de dollars).

¹¹ Alstom a réaffirmé trois fois son intention d'entrer dans le projet du Negros. La première fois était après que le ministère philippin de l'Environnement ait suspendu son permis environnemental en août : « *Nous sommes intéressés par le projet de Pulpupandan. Nous voulons prendre part à son développement.* » (Gilles David, Président national d'Alstom pour les philippines, « French firm wants part in Negros power project », The Philippine Star, 10 août 2001 ; discussion avec le représentant d'Alstom Philippines Waldo Darvin en novembre 2001 ; « Alstom remains CNPC's partner in the Pulpupandan coal project » – tel que livré par Facundo Yeneza, Président de CNPC et David Tan, propriétaire d'Edison Global, actionnaire minoritaire de CNPC, le 11 février 2002 lors d'une réunion au Chocolate Kiss Café sur le campus de l'Université des Philippines avec la CIRC (Citizens IPP Review Commission), Maitet-Diokno Pascual, Maris de la Cruz de Freedom from Debt Coalition, et Red Constantino, responsable de la Campagne Climat et énergie de Greenpeace Sud-Est Asiatique).

DOSSIER DE PRESSE : ALSTOM, PARTENAIRE DE VOS PIRES PROJETS

15000 personnes seront déplacées par le barrage. 18 villes et villages, dont la ville entière de Yusufeli, seront totalement ou partiellement submergés par les eaux. Ce sont en tout 30000 personnes qui seront affectées par le projet. Actuellement, aucun plan de relogement n'a été rendu public, laissant les habitants dans une incertitude angoissante.

En avril 2002, une mission internationale d'investigation, constituée par des ONG françaises et anglaises (Les Amis de la Terre, France Libertés – fondation Danielle Mitterrand, Friends of the Earth UK, the Corner House, the Kurdish Human Rights Project), s'est rendue à Yusufeli afin de déterminer la conformité du projet de Yusufeli au droit international sur l'environnement et les droits humains¹².

Acteurs du projet

En 1997, le ministère turc de l'énergie et des ressources naturelles, a autorisé la direction générale des travaux hydroélectriques (DSI) à entrer en négociation et à passer des contrats pour le projet. La COFACE, compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, a été sollicitée pour garantir le projet. Les agences de crédit belges, espagnoles et anglaises ont également été sollicitées. Le montage financier est arrangé par deux banques, Paribas et Barclays, en liaison avec la COFACE.

Le consortium d'entreprises constitué pour ce projet est dirigé par SPIE Batignolles ; il se compose de trois groupes :

1- *Groupe des travaux de génie civil* : SPIE Batignolles TP (France, leader), Abay TS (Belgique), ALSTOM Acec Energie (Belgique), ABB Generacion SA (Espagne), ALSTOM Hydro SA (Espagne), AMEC (R.U.). AMEC était impliquée dans la construction du barrage jusqu'en mars 2002. Elle s'est retirée du projet sous la pression de la société civile anglaise.

2- *Groupe des travaux électriques et mécaniques* : ABB ALSTOM Power Hydraulique (France, leader) ABB ALSTOM Power Hydro (France), SPIE Enertrans (France), Abay TS (Belgique), ABB Generacion SA (Espagne), ALSTOM Hydro SA (Espagne).

3- *Groupe des consultants en ingénierie* : Coyne & Bellier (France, leader), Dolsar Engineering (Turquie).

ALSTOM est donc une des entreprises leaders du consortium. A ce titre, et du fait de ses engagements, elle a une responsabilité très forte quant aux conséquences du projet pour la population locale et l'environnement.

¹² Un rapport de mission a été établi. En cours de traduction, il sera prochainement communiqué à ALSTOM. La version anglaise est disponible. Basé sur des visites de terrain, des entretiens avec des responsables locaux et des habitants, des documents écrits obtenus sur place, des cartes, le rapport donne un très grand nombre d'éléments détaillés sur les problèmes posés par le projet de barrage de Yusufeli.

DOSSIER DE PRESSE : ALSTOM, PARTENAIRE DE VOS PIRES PROJETS

CONSTATS SUR LE PROJET

L'entreprise leader du consortium, SPIE Batignolles, s'est engagée par écrit à respecter les standards internationaux établis par la Banque mondiale. La mission d'investigation a donc examiné la conformité du projet avec ces standards. Sont retenus ici ceux qui semblent le plus problématiques :

1. Etude d'impact

Elle doit donner lieu à la consultation de la population affectée par le projet et notamment des groupes vulnérables (indigènes, femmes). Le rapport de l'étude doit être rendu public et accessible à la population. Aucune de ces exigences n'a été remplie. Plusieurs personnes ont même allégué au cours d'entretiens, que l'étude d'impact avait été faite par une administration à Ankara, sans que ne soit visité le site du projet.

L'étude d'impact exige, entre autres, que le projet initial soit comparé à des projets alternatifs, y compris une option sans barrage (recherche d'une autre source d'énergie). A la connaissance de la mission, les acteurs du projet n'ont étudié aucune alternative au projet, malgré le potentiel éolien et solaire considérable de la région. Il n'y a donc aujourd'hui aucune base pour affirmer que ce projet est la meilleure option technico-économique possible.

Le problème de la reconstruction du réseau routier qui sera inondé par le barrage n'a pas été pris en considération. Il concerne 400 km de routes dans une zone très montagneuse, en dehors desquelles il est impossible de se déplacer. **Le montant nécessaire à la reconstruction, estimé à 1,5 milliards de dollars au minimum, n'a pas été pris en compte dans le calcul du coût du barrage estimé entre 700 et 838 millions de dollars. Cet élément suffit à lui seul à remettre totalement en cause la rentabilité économique et l'intérêt social du projet :**

- L'ampleur de la somme nécessaire rendrait le projet non viable sur le plan économique
- Si, malgré les engagements en la matière, les routes ne sont pas reconstruites, les nombreux villages reliés à Yusufeli, centre économique et commercial de la région, se retrouveront totalement isolés. Le barrage entraînera l'abandon d'une région entière. Dans ce cas, ce sont bien plus de 30000 personnes qui seront affectées. L'absence de plan de reconstruction constitue aujourd'hui un réel danger pour les habitants de la région.

2. Déplacement forcé de la population

C'est le problème majeur du projet. 15000 personnes devront être relogées. Les éléments suivants ont été constatés :

- La consultation complète des populations affectées par le projet n'a pas été réalisée. Les femmes n'ont pas été autorisées à participer aux trois réunions organisées sur le projet en mai 2000 , octobre 2000 et mars ou avril 2001.

DOSSIER DE PRESSE : ALSTOM, PARTENAIRE DE VOS PIRES PROJETS

- Un questionnaire sur le projet a été distribué aux populations. Les questions ne concernent que les lieux choisis pour le relogement, non l'opportunité du projet pour la population. Les réponses données par la population ne sont pas toujours celles retenues par l'entreprise qui a réalisé l'enquête, Sahara Engineering. Des réponses ont été occultées, notamment quant au choix des lieux de relogement.
Les résultats de l'enquête n'ont pas été rendus publics : seuls certains responsables locaux ont pu se les procurer.
- **Le plan de relogement des populations n'a pas été rendu public. C'est une violation suffisamment grave pour demander à elle seule l'arrêt total du projet tant que le rapport, s'il existe, n'est pas publié.** Aujourd'hui, personne dans la région, pas même le maire de la ville, les responsables de la Chambre de Commerce ou le Gouverneur de la province, ne savent quand les relogements pourraient débiter alors que les travaux menacent de commencer. Les habitants de la région sont donc dans l'incertitude la plus totale quant à leur avenir, que ce soit au niveau du relogement lui-même ou au niveau de la compensation financière à laquelle ils ont droit. Les travaux de cadastre sont incomplets, ce qui ne facilite pas l'avancement du plan de compensation. Pour la population locale, qui dans son immense majorité ne souhaite pas quitter son logement, le déplacement représente un bouleversement brutal. Condamnée 94 fois par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Turquie l'a été souvent au motif que les compensations exigées lors des expropriations forcées étaient inexistantes ou inéquitables.
- La production d'un budget crédible pour le relogement des populations et la démonstration de l'existence de fonds valables sont requises préalablement au démarrage des travaux. Pourtant, aucune information n'a pu être trouvée sur ces questions financières majeures.

3. Populations indigènes et minorités ethniques

La mission n'a pu déterminer dans quelle mesure ces standards sont applicables au projet de Yusufeli. Il existe dans la région un important héritage géorgien. Dans certains villages, l'unique langue parlée est le géorgien, et les coutumes pratiquées sont géorgiennes. Mais face aux intimidations policières, la mission a estimé qu'il était dangereux de se rendre dans ces villages, y compris pour les habitants eux mêmes. **La mission ne peut que déplorer le fait qu'elle aie été suivie par des forces spéciales anti-terroristes de l'armée turque, entorse grave à la liberté d'expression des personnes affectées par le projet.**

4. Gestion du patrimoine culturel

Les recherches de la mission et les évaluations professionnelles de Maggie Ronayne, membre exécutif du Congrès Archéologique Mondial, concluent que les standards de la Banque mondiale ne sont pas respectés sur trois points :

- Manque de consultation sur les impacts du projet sur l'héritage culturel
- Echec à produire un budget crédible pour les efforts et les projets de sauvegarde, ou pour incorporer les coûts d'évaluation de l'héritage culturel dans les coûts du projet
- Echec à analyser l'impact du projet sur le tourisme local en plein développement. Les gorges de Yusufeli constituent un site mondialement réputé pour le rafting. Le barrage stopperait totalement cette activité.

DOSSIER DE PRESSE : ALSTOM, PARTENAIRE DE VOS PIRES PROJETS

5. Sûreté du barrage

L'étude d'impact environnemental n'ayant pas été rendue publique, il n'a pas été possible de vérifier adéquatement la sûreté du barrage. Les points suivants sont sources d'inquiétude :

- aucun élément attestant qu'un panel indépendant a été mis en place pour évaluer et conseiller sur les thèmes relatifs à la sûreté du barrage n'a été trouvé ;
- aucun élément attestant que des provisions ont été constituées pour assurer la sûreté du barrage sur toute sa durée de vie n'a été trouvé ;
- un manque général d'éléments relatifs à d'autres provisions de sûreté a été constaté ; le plan de gestion de la sûreté du barrage, s'il existe, n'a pas été rendu public.

6. Cours d'eau transfrontalier

La mission a constaté que le barrage viole les standards de la Banque mondiale sur les cours d'eau transfrontaliers : la Géorgie, située en aval de la rivière Çoruh et qui sera affectée par le barrage de Yusufeli, n'a pas été consultée par la Turquie, alors que son approbation est requise.

CONCLUSION

Le projet de Yusufeli, dans son état actuel, viole les standards de la Banque mondiale sur un très grand nombre de points. Ces standards sont pourtant très inférieurs aux normes françaises ou européennes qu'ALSTOM respecte dans ses projets européens. La viabilité économique du projet est toujours à démontrer si l'on prend en compte les exigences du relogement des populations et de la reconstruction du réseau routier. L'absence de transparence, la non-concertation lors de l'élaboration du projet, et le désintérêt pour le sort des populations locales, sont flagrants et inacceptables.

Les Amis de la Terre et Greenpeace recommandent fortement à ALSTOM de se retirer du projet du fait de ses engagements en matière de développement durable.

5 – Alstom et les énergies renouvelables

Dans le secteur de l'énergie, le développement durable se traduit par des énergies douces, décentralisées et renouvelables, ainsi que par l'efficacité énergétique. ALSTOM a déjà développé des compétences dans le secteur des énergies renouvelables : éoliennes de grande capacité¹³, centrales géothermiques. C'est ce secteur encore marginal qu'il convient de promouvoir massivement en se désengageant des autres. En effet, le charbon est une énergie fossile, par nature non renouvelable ; quant aux grands barrages, ils ont un impact régional ou local souvent insupportable pour les populations.

« De nombreuses personnes pensent que les renouvelables (...) pourraient satisfaire la demande mondiale d'énergie actuelle. Chez Alstom, nous pensons que cela est peu probable à court ou moyen terme. D'ici 20 ans, la situation pourrait être différente. Mais nous ne pouvons pas espérer être capables de satisfaire la demande d'électricité d'aujourd'hui avec les technologies de demain (...). Toutes les technologies génératrices d'énergie impliquent des bénéfices et des risques. Dans nos évaluations à court terme de l'utilisation des sources d'énergie, nous avons besoin de répondre à la question suivante : les bénéfices contrebalancent-ils les risques impliqués, par rapport à une autre alternative raisonnable ? »

Au vu de sa grande capacité à recevoir des garanties publiques des gouvernements du Nord pour ses projets de réchauffement planétaire, on pourrait penser qu'Alstom trouve logique, même d'un point de vue économique, de faire l'effort de se lancer dans des projets plus respectueux du climat. Mais non. L'entreprise fossile a autant de facilité à trouver toutes sortes de prétextes expliquant pourquoi elle ne peut pas, ou ne veut pas, s'engager dans de tels projets. « La biomasse, c'est toujours trop petit », dit Alstom, c'est pourquoi ce n'est pas attractif. On se demande bien ce qu'il y a de mauvais dans les petites installations décentralisées... « L'énergie solaire est un truc pour le futur » (même si c'est l'une des industries qui connaît la plus rapide croissance aujourd'hui). « L'énergie éolienne est limitée et irrégulière » (même si elle connaît aujourd'hui des taux de croissance de plus de 30%).

¹³ ALSTOM est leader sur le marché des générateurs éoliens grande capacité, et a installé plus de 300 MW de puissance éolienne au monde, dans plus de 200 projets. Voir www.powerconv.alstom.com

6 - Recommandations

Les Amis de la Terre et Greenpeace insistent sur le risque croissant pour ALSTOM qui, malgré ses déclarations, refuse de renoncer aux énergies non soutenables. Ils insistent sur l'urgence de la situation à deux mois du Sommet de Johannesburg sur le développement durable (Rio + 10)¹⁴, sommet où les multinationales seront jugées sur pièces et non sur de simples discours.

Les Amis de la Terre et Greenpeace appellent les actionnaires à demander au Conseil d'Administration d'ALSTOM l'orientation suivante :

- **engagement explicite pour tous les projets à respecter immédiatement les normes internationales reconnues en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable, notamment les standards de la Banque mondiale**
- **arrêt du développement des centrales au charbon, énergie fossile la plus émettrice de gaz à effet de serre, au profit des énergies renouvelables**
- **engagement à respecter intégralement d'ici un an les recommandations émises par la Commission Mondiale des Barrages pour tous les grands projets hydroélectriques¹⁵.**

¹⁴ Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août – 4 septembre 2002.

¹⁵ Créée en 1997 par la Banque mondiale et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour « évaluer la performance des grands barrages et faire des recommandations pour l'élaboration future des projets dans les secteurs de l'énergie et l'eau », la Commission Mondiale des Barrages était constituée de représentants des gouvernements, d'entreprises, d'experts, de fonctionnaires et de membres de la société civile. Reconnue internationalement pour sa compétence et son indépendance, elle a rendu ses conclusions dans un rapport publié en novembre 2000, *Dams and development : A New Framework for Decision-Making*, qui émet des recommandations basées autour de sept priorités stratégiques. ABB, aujourd'hui totalement intégré à ALSTOM, était membre actif de la Commission. Voir www.dams.org.